

MAIRIE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUEZE - 26170

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 04 juin 2026 à 20h00

2026 06 26 000

SESSION ORDINAIRE

PRESENTS : Frédéric JULLIEN, maire et président de la séance

Alain BOULET, adjoint au maire, Michèle SAMSON VANMOER, Muriel BREDY, Emilie THOMAS-KLEIN, Catherine BELAOUS, Jean-Daniel REYNIER, conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : néant

Date de convocation : 28/05/2026

Lieu : Salle du Conseil 1, Place de la mairie, 26170 Sainte Euphémie Sur Ouvèze

Nombre de conseillers : 7 Quorum : 4. présents : 7 votants : 7

Mme Belaous Catherine est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Signature feuille de présence
2. Validation du PV de la séance du 28/04/2026
3. Achat quad / ouvrier communal
4. Mise en place Compteurs divisionnaires sur AEP
5. Voirie 2026
6. Questions diverses

La séance est ouverte à 20h05

Il a été rajouté un sujet à l'ordre du jour à savoir la reprise en gestion du canal d'arrosage de l'ASA

1. Signature feuille de présence :

Tous les membres présents du conseil ont signé la feuille de présence.

2. Validation du PV du conseil municipal du 28/04/2026

Pas de rectification, le maire et la secrétaire ont signé le procès-verbal.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (7 voix pour)

3. Achat quad pour l'employé communal :

Le devis se monte à 13 717,68 euros HT.

Mise au vote et approuvé (6 voix pour, 1 abstention Mme THOMAS KLEIN)

4. Compteurs divisionnaires :

Il est prévu l'achat de 3 compteurs divisionnaires (1 à placer à Notre-Dame, 2 autres devant le monument aux morts) pour un budget estimé de 25 000 à 30 000 euros.

Cette pose de compteurs supplémentaires permettra à la commune de mieux isoler des secteurs sur le réseau d'eau potable surtout en cas de fuite d'eau, celles-ci sont difficiles à cibler actuellement et représentent une perte d'eau considérable.

La commune est en attente du devis de l'entreprise pour faire les demandes de subvention.

Pas de délibération pour l'instant - Accord de principe sur le projet à l'unanimité

5.Voirie 2026 :

Des devis vont être demandés pour la réfection des chemins de Vance et Garance.

Pas de délibération pour l'instant - Accord de principe sur le projet à l'unanimité

6.Reprise en gestion du canal d'arrosage de l' ASA du Vallon et intégration au patrimoine communal

L'Assemblée Générale de l'ASA a acté le transfert de la gestion du canal à la commune de Sainte-Euphémie sur Ouvèze. La commune accepte ce transfert de compétence, ainsi que la reprise des actifs/passifs en gestion municipale, et l'autorisation donnée au Maire de signer la convention de transfert de biens, droits et obligations sous réserve de l'approbation de la préfecture.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (7 voix pour)

5. Questions diverses :

❖ Arbre mort en bord de rivière :

Le SMOP va être consulté.

❖ Dossier Loncle :

Un récapitulatif des sommes dépensées par la commune est énoncé, à savoir :

- Frais d'avocat : 12 235 euros
- Remboursement MAIF : 3 781 euros

Soit un total de 8 454 euros à la charge de la commune.

1. Volet administratif :

Pour rappel la plaignante avait attaqué la DDT et la commune en Décembre 2020 suite à l'annulation en 2019 de son permis de construire d'une maison sur ses parcelles. Le jugement en cours administrative de Grenoble était remporté par la DDT et la commune en juin 2023, la plaignante avait fait appel de ce jugement en aout 2023. La Cour d'appel de Lyon a rejeté cet appel en date du 24/02/2026. A l'issue des 2 mois, la plaignante n'ayant pas fait de recours en cassation **le volet administratif est clôturée définitivement en mai 2026** après 6 ans de procédure.

2. Volet pénal :

Pour rappel, en 2021 la DDT et la commune (partie civile) ont attaqué Mme Loncle pour construction illégale d'une habitation sur une zone inondable interdite de ses tenants. Le jugement correctionnel a donné raison à ces demandes et a condamné la plaignante à la démolition et à la remise en état du terrain en avril 2024. La plaignante ayant fait appel de ce jugement, nous attendons toujours la date de passage du dossier en Cour d'appel de Lyon.

❖ Facturation ONF :

Mr le Maire contacte Mr Jean-Claude MANCIP pour éclaircissement quant à cette proposition de délégation de facturation par l'ONF.

❖ Factures d'eau :

Des relances sont effectuées pour quelques impayés.

❖ Demande de Mr Pierre Touchant :

Suite à la constatation de présence de déjections canines devant la cave de sa maison, Mr Pierre Touchant demande à la commune l'accord de poser à ses frais un petit grillage avec un portillon piéton sur le domaine communal, à savoir entre l'église et le HLM.

→ Le Conseil Municipal ne souhaite pas effectuer ce type de travaux sur ce lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h30.

La secrétaire Mme Catherine BELAOUS



Le Maire, Mr Frédéric JULLIEN



La commune de ... a l'honneur de vous adresser ce document en vue de ...

...

...



Le maire, ...

Le vice-maire, ...

En ... de ...

Le conseil municipal se réunit ...

...

...

...

...

...

...

Ensemble, nous espérons que ...

3° ...